

PARIS, LE 15 DECEMBRE 2022

Le Bureau de la LNR a pris acte de la décision prononcée mardi par le Tribunal correctionnel de Paris et de la position de la Ministre des Sports.

Face à cette situation inédite qui fragilise l'institution, et après consultation des présidents de TOP 14 et de PRO D2, le Bureau de la LNR considère qu'il convient de ramener l'apaisement au sein du rugby français à travers l'organisation par la FFR de nouvelles élections, ainsi que le demande la Ministre des Sports. Cette démarche permettra à la gouvernance désignée à l'issue de ces élections d'avancer sereinement vers les grandes échéances qui se présentent au rugby français.

Quoi qu'il advienne, la priorité de la LNR et des clubs de TOP 14 et PRO D2 restera au cours des mois à venir de mobiliser toutes les énergies du rugby professionnel pour la réussite du rugby français, notamment à l'approche du grand objectif de la Coupe du Monde 2023.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90